



**S Y N D I C A T  
D E P A R T E M E N T A L  
D ' E L E C T R I C I T E D E  
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SDEHG  
SEANCE DU 03 JUILLET 2014  
N° d'ordre de la délibération : 15  
N° de feuillet : 1**

Nom du département : HAUTE-GARONNE

L'an DEUX MILLE QUATORZE

Le 03 juillet

A 10 heures 00

Les membres du Comité du Syndicat, légalement convoqués,  
Se sont réunis à la Halle des Sports à LABARTHE SUR LEZE

Date de la convocation : 10 juin 2014

Nombre de membres : 157

En exercice : 157

Présents : 134

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 6

**OBJET : Délégations d'attributions au président**

**PRESENTS**

M. Dominique AGOSTI	M. Philippe COSTES	M. Olivier GINESTE	M. Raoul RASPEAU
M. Alain AKA	M. Antony COTTIN	M. Patrick GRANVILLAIN	M. Francis REYNES
Mme Andrée ARSEGUET	M. Jean-Marc CREMOUX	M. Maurice GRENIER	M. Patrice RIVAL
M. François AUMONIER	M. Maurice CROUZIE	M. Robert GRILLOU	M. Jean ROMANELLO
Mme Isabelle BANACHE	M. Manuel DA SILVA FREITAS	M. Robert GRIMAUD	Mme Nadine ROUGE
M. Pierre BARBIER	M. Guy DARMAUD	M. Claude GUALANDRIS	Mme Christine ROUSSEL
M. Robert BARBREAU	M. Arraud DE LAPASSE	M. Pierre IZARD	M. Philippe ROUSSEL
M. Fabrice BAUDEAU	M. Guillaume DEBEAUKAIN	M. Stéphane KUCHARSKI	M. Henri RUFU
M. René BAUDOUIN	M. Serge DEJEAN	M. Jean-François LACHEZE	M. Alain RUMEBE
M. Michel BELIS	M. Daniel DEL COL	M. Christian LAGENTE	M. Bernard SABOULARD
M. Christian BERGON	M. Cyril DESOR	M. Jean-Claude LANDET	M. Jean-Luc SALIERES
M. Denis BEZIAT	M. Philippe DETRE	M. Alain LARGE	M. Claude SARRALIE
M. Michel BOIAGO	M. Bernard DUCASSE	M. Christian LASSERRE	M. Bertrand SARRAU
M. Adrien BONNEMAISON	M. Jean-Pierre DUCLOS	M. Philippe LATRE	M. David SAUTREAU
M. Didier BOTTAREL	M. Alain DUCOMTE	M. Alain LEZAT	M. Karel SCHWARZER
M. Patrick BOUBE	M. Francis EARD	M. Jean-Claude LOUPIAC	M. Jean-Louis SEGUELA
M. Pierre-Louis BOUE	M. André ESPARBES	M. Pierre MARIN	M. Jean-François SOTO
M. Michel BOUSQUET	M. Patrick EYNARD	M. Bernard MARIUZZO	M. Serge SOULET
M. Philippe BRACHET	Mme Claudette FAGET	M. Francis MARTY	M. Roger STRAMARE
M. Michel BROCAS	Mme Claudia FAIVRE	M. Marc MENGAUD	Mme Annie SUD
M. Jean-Marc BRUNON	M. Jean FARENC	M. Alain MONFRAIX	M. Jean-Claude TERRENG
Mme Kerstin BYSTRICKY	M. Raymond FERRES	M. Gérard MONTAUT	M. Joseph TOFFOLON
M. Christophe CABANDE	M. Jean-François FEUILLERAC	M. Robert MORANDIN	M. Marc TONELLI
M. Elain CANEZIN	Mme Anne-Marie FEVRIER	M. Nicolas MOREAU	M. Francis TUYARET
M. Robert CASSAGNE	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Raymond NOMDEDEU	Mme Marielle VARGAS
M. Alain CASTEL	M. Christian FONTA	M. Louis PALOSSE	M. Marc VATIN
M. José CASTELL	M. Jean-Claude FORTIER	M. Pascal PAQUELET	M. Amédée VELA
M. Max CAZARRE	M. Jean-Luc FOURMENT	M. Jean PARERA	M. Bruno VERMERSCH
M. Claude CHABOY	M. Michel FRANCES	M. Frédéric PASIAN	M. Raymond VILLENEUVE
M. Patrick CHARTIER	M. Alain FREZIERES	M. Bernard PELLEFIGUE	M. Claude VILLESPIY
M. Roland CLEMENCON	M. Pierre GAGLIONE	Mme Annie PEREZ	M. Jean-Marie VITRAC
M. Martin COMAS	M. Bernard GENSSLER	M. Patrick PETIT	M. Pierre VIVANT
M. Jean-Pierre COMET	M. Yves GERAUD	M. Christian PHILIZOT	
M. Thierry CORBARIEU	Mme Janine GIBERT	M. Jacques POURRINET	

**ABSENTS**

M. Jean-Luc ABADIE	M. Francis DESPLAS	M. François JACQUES	M. Daniel SABATHE
M. Jean-Claude ARSEGUET	Mme Anne DUCASSE	M. Gérard LAVERGNE	M. Caroline SCHENK
M. Patrice AUGE	M. Michel FITTE	M. Grigori MICHEL	M. Didier TEIXEIRA
M. Philippe BARBASTE	M. Romain GANS	M. Gilles MONTARIOL	M. Fabien TOFFOLO
M. Gil BEZERRA	M. Alain GARDELLE	M. Jean PEYRE	M. André VICENS
M. Pierre CAPARROS	M. Jean-Claude GASC	M. Jean-Luc PITIOT	

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur MOREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Délégations d'attributions au président**

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, au Président et au bureau, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles-ci :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure par la chambre régionale des comptes d'inscrire une dépense obligatoire au budget ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.


Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents, de déléguer au président les attributions suivantes, dans la limite des crédits ouverts au budget :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de commandes pour les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ;
- passer avec les propriétaires fonciers de parcelles grevées ou leurs représentants, dans le cadre des travaux exécutés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, des conventions de reconnaissance de servitude ou de mise à disposition gratuite de terrain sous forme d'actes administratifs ;
- prendre toute décision concernant le recours aux services des huissiers de justice, fixer leur rémunération et régler leur frais et honoraires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

  
Pierre IZARD